



Affaire suivie par :
Service Education
J-F MARTIN
JFM 0307-3864
01 41 33 92 24

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Vanves, le 8 juillet 2015

Aux participants du comité de
pilotage de la réforme des rythmes
scolaires

Objet : Activités périscolaires 2015-2016

Madame, Monsieur,

Suite à notre dernière réunion sur l'avenir de notre organisation périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, je tenais à vous faire part avec précision des dernières études et réflexions que nous avons menées afin de proposer pour la prochaine rentrée une organisation qui soit la plus profitable aux enfants.

Le premier point que nous avons retenu est le choix exprimé prioritairement par les familles consultées durant le mois d'avril. La préférence s'est portée majoritairement sur une organisation en accueils périscolaires dans les écoles maternelles comme élémentaires.

Nous en retirons deux enseignements. D'une part, celui du coût qui sera moins élevé et d'autre part, la cohérence avec la remarque régulièrement soulevée de la fatigue ressentie par les enfants toute l'année. L'accueil périscolaire, qui permet à la fois un fonctionnement avec des activités dirigées mais aussi avec des jeux libres, est la solution la plus souple pour s'adapter aux besoins réels des enfants chaque jour.

Concernant les activités de dépenses physiques ou d'initiation sportive, je suis, comme vous le savez, très favorable à leur maintien. La question se posait de savoir si ces activités devaient s'effectuer avec des éducateurs sportifs ou non. Nous devons également effectuer une projection de l'incidence financière en résultant qui serait automatiquement reportée sur la participation financière des familles.

Le maintien des éducateurs sportifs aurait généré une augmentation qui serait de 0,25€ par jour et par enfant. En conservant ce montant comme tarif médian, nous l'avons intégré dans la grille des quotients familiaux, ce qui transforme le tarif plancher de 0,54€ à 0,67€ et le tarif plafond de 1,72€ à 2,10€ par jour et par enfant. Le tarif médian est dégressif jusqu'à 50% pour atteindre le tarif plancher ; il est progressif jusqu'à 50% pour atteindre le tarif plafond.

Ce coût supplémentaire, non prévu sur le dernier sondage, pose d'une part le problème de l'équité vis-à-vis de l'ensemble des intervenants spécialisés et d'autre part, dénature le choix proposé aux familles lors du sondage. En effet, les autres intervenants spécialisés dans des domaines artistiques, culturels, d'éveil et de sciences souhaitent la même indulgence de la Municipalité vis-à-vis de la poursuite de leur collaboration.

Mairie de Vanves
23, rue Mary Besseyre
CS 40001
92172 Vanves cedex
www.vanves.fr

Téléphone
01 41 33 92 00

Télécopie
01 41 33 92 35

E-mail
servicesmunicipaux@ville-vanves.fr

.../...

Par ailleurs, le service des Sports ne détient pas à lui seul l'ensemble des activités sportives. Nous pensons notamment à M. LALARDIE qui pratique les arts martiaux chinois, M. TELLIER le Taiji, M. REBOUX le Taekwondo, M. SAUZEAU le Babybasket, auxquels nous pourrions ajouter les professeurs de danse africaine comme M. MBONGO ou M. DABO de l'association Africatilles.


En réalité, maintenir des intervenants spécialisés est certes un gage d'activités de qualité mais c'est indéniablement revenir à des coûts plus élevés. Or, il est certain que cela ne correspond pas au choix exprimé par les familles lors du sondage du mois d'avril.

Parmi les éléments à prendre en compte, il apparaît qu'une augmentation des participations familiales uniquement pour les activités sportives serait obligatoirement supportée par l'ensemble des familles dont les enfants seraient pris en charge entre 15h00 et 16h30 alors que ces activités très spécifiques ne concernent qu'un nombre restreint d'enfants.

Concernant l'utilisation des équipements sportifs avec un groupe scolaire et un groupe périscolaire sur le même site, l'Inspectrice de l'Éducation nationale a répondu à notre interrogation. Elle a précisé que les activités ne devaient pas se mélanger et que les espaces devaient être clairement identifiés. Cette position rend donc possible une utilisation des gymnases ou aires sportives avec des groupes d'enfants encadrés par des animateurs d'accueil de loisirs en respectant les préconisations énoncées ci-dessus.

En conformité avec l'ensemble de ces éléments, il nous a semblé opportun de confier l'organisation de la prise en charge des enfants aux animateurs de la ville qui ont su, durant toute l'année, réaliser un travail de qualité reconnue.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Erwan MARTIN
Conseiller Municipal
Délégué aux Activités Périscolaires



Jérémy COSTE
Adjoint au Maire
Chargé de l'Éducation